



Ministère des Ressources naturelles

Rapport annuel
2013-2014



Ministère des Ressources naturelles

Rapport Annuel
2013-2014

Ministère des Ressources naturelles

Rapport Annuel 2013-2014

Ministère des Ressources naturelles
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
C. P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

ISBN 978-1-4605-0636-3 (édition imprimée)
ISBN 978-1-4605-0637-0 (PDF: anglaise)
ISBN 978-1-4605-0641-7 (PDF: française)

ISSN 1708-3575 (édition imprimée)
ISSN 2368-5247 (PDF: anglaise)
ISSN 2368-5255 (PDF: française)

9981



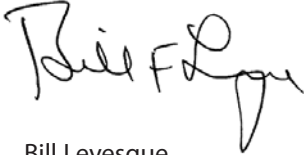
L'honorable Jocelyne Roy-Vienneau

Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Ressources naturelles pour l'exercice financier du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneur, l'assurance de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bill Levesque". The signature is fluid and cursive, with the first name "Bill" being more prominent than the last name "Levesque".

Bill Levesque
Sous-ministre

Table des matières

Message du sous-ministre	1
Faits saillants	2
Priorités stratégiques	3
Gestion stratégique	3
Les approches du Schéma stratégique	3
Contexte du Schéma stratégique du ministère	4
Mesures du rendement	5
Survol des opérations du ministère	11
Organigramme des échelons supérieurs	12
Vue d'ensemble de la division et faits saillants	13
Division des services généraux	13
Division des ressources renouvelables et des opérations	14
Information financière	17
Résumé des activités de recrutement	19
Résumé des projets de loi et des activités législatives	20
Résumé des activités liées aux langues officielles	21
Résumé des recommandation du bureau du vérificateur général	22
Annexe A – Travaux sylvicoles	23
Annexe B – Gestion des permis de coupe sur les terres de la couronne	24

Message du sous-ministre

Le présent rapport annuel a été conçu pour s'harmoniser au système de gestion officiel du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB), qui est axé sur la présentation de l'information sur le rendement et vise à offrir une reddition de compte accrue au public.

La présentation de l'information sur le rendement fournit au Ministère une structure illustrant le progrès accompli relatif à ses objectifs, et sa situation par rapport aux visions stratégiques du GNB.

Le ministère des Ressources naturelles (MRN) en est à sa troisième année de mise en place d'une culture d'amélioration continue. Il utilise une méthodologie Lean Six Sigma et d'autres outils pour accroître l'efficacité et la reddition de compte, améliorer les services destinés au public et rationaliser l'administration.

Le personnel du Ministère poursuit ses travaux dans de nombreuses sphères d'intérêt public. Parmi ses travaux, mentionnons l'élaboration d'une *Stratégie de gestion des forêts de la Couronne* afin que notre secteur forestier demeure concurrentiel. Le secteur forestier, qui assure plus de 22 000 emplois, est vital pour la province. La nouvelle stratégie a engendré des investissements privés de plus de 600 millions de dollars pour la modernisation de scieries dans toute la province, ce qui a contribué à créer plus de 500 emplois. Le Ministère a également contribué activement au développement des acériculteurs et à l'acquisition de terres de la Couronne pour la culture du bleuet, ainsi qu'apporté de nombreux changements dans les domaines des loisirs qui profitent aux chasseurs, aux pêcheurs à la ligne et aux pourvoiries du Nouveau-Brunswick.

Notre défi pour l'avenir consiste à nous assurer que l'amélioration continue n'est pas qu'une initiative, mais plutôt un changement permanent de notre culture d'entreprise qui fait participer le Ministère au développement d'une économie robuste pour le Nouveau-Brunswick. L'équipe du MRN a fait de l'excellent travail concernant la transformation du Ministère en une organisation axée sur le rendement. Nous sommes impatients d'atteindre nos nouveaux objectifs et nos cibles au cours des prochaines années.

Bill Levesque
Ressources naturelles

Faits saillants

Le projet de postes de travail mobiles pour les agents de conservation a permis d'équiper leurs véhicules d'ordinateurs; ils ont ainsi un accès immédiat à l'information et peuvent consacrer davantage de temps à leurs tâches sur le terrain. Ce projet a reçu le prix de distinction dans la catégorie *Transformer l'entreprise du gouvernement* de la Conférence et exposition sur la technologie dans l'administration gouvernementale.

Le Ministère a mené avec brio sa troisième année du processus d'excellence du rendement du GNB. Dans le cadre de ce système de gestion officiel, le Ministère met l'accent sur la gestion du rendement qui favorise l'amélioration du développement stratégique par des mesures et des initiatives garantissant l'atteinte des objectifs de rendement du Ministère.

Le Ministère a repéré des zones potentielles pour l'aménagement de zones naturelles protégées (ZNP). Il a obtenu l'approbation du GNB pour modifier le *Règlement établissant une zone naturelle protégée de la Loi sur les zones naturelles protégées* dans le but d'accroître le nombre de ZNP sur les terres de la Couronne. Les modifications au *Règlement* devraient entrer en vigueur au cours du second trimestre de l'exercice 2014-2015.

Le Ministère a mis en place des mesures pour faire un usage accru des eaux de la Couronne réservées à la pêche à la ligne. Il a aussi développé un portail public pour la saison 2014 qui permettra aux pêcheurs de déterminer quelles sections des eaux de la Couronne sont disponibles, de soumettre des demandes d'inscription aux tirages, de réserver des sections des eaux non réclamées et de payer leur permis de pêche en ligne.

Le Ministère a publié sa *Stratégie de gestion des forêts de la Couronne*, dont l'objectif est de favoriser l'investissement du secteur privé dans le secteur forestier qui fait face à de nombreuses pressions à l'échelle mondiale. Cette stratégie permettra au Nouveau-Brunswick de maintenir plus de 22 000 emplois directs et indirects au Nouveau-Brunswick, contribue à la création de 500 nouveaux emplois permanents et de 1 200 emplois dans le secteur de la construction, de même que stimule un investissement de 600 millions de dollars dans les scieries de la province. La contribution financière du secteur forestier au PIB provincial se chiffre à 1,45 milliard de dollars.

Le MRN est l'un des premiers ministères à avoir achevé la migration de ses serveurs de données vers le centre de données Allison du GNB et à avoir fermé sa salle locale de serveurs. Cette initiative a permis au Ministère de réaliser des économies de 300 000 \$ en coûts de remplacement.

Des modifications ont été apportées à la *Loi sur le poisson et la faune*; elles permettront au Ministère d'amorcer le développement d'un système en ligne d'octroi de permis pour la pêche à la ligne, la chasse et le piégeage. Sa mise en œuvre est prévue en 2015-2016.

Le Ministère a joué un rôle de soutien déterminant pour la stratégie gouvernementale relative à la production du bleuets en repérant, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, les terres de la Couronne propices.

La *Loi sur les espèces menacées d'extinction* est entrée en vigueur en juin 2013. Au Nouveau-Brunswick, elle reconnaît et protège cinq espèces reconnues comme disparues, 44 espèces en voie de disparition, 20 espèces menacées et 24 espèces ayant un statut préoccupant.

Le Ministère a fait l'acquisition de données LiDAR et de photographies numériques pour 700 000 hectares situés dans le sud du Nouveau-Brunswick. Ces données ont été utilisées pour produire un nouvel inventaire forestier en haute résolution à une échelle opérationnelle.

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officiel qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision des stratégies. Grâce à ce processus, la fonction publique dispose d'une méthodologie ayant fait ses preuves dans les secteurs public et privé pour établir une stratégie.

Le système de gestion officiel commence par une vision stratégique. La vision du gouvernement s'exprime par les thèmes de la vision d'une économie plus forte et d'une meilleure qualité de vie, tout en vivant selon nos moyens. Cette vision stratégique s'articule autour du Schéma stratégique, un outil permettant de cibler les axes d'intervention et de donner une orientation globale dans une optique d'amélioration.

Les approches du Schéma stratégique

Le Schéma stratégique met l'accent sur ce qui est important pour les citoyens : stimuler la création d'emplois et accroître le nombre de gens qui travaillent, donner accès aux programmes et services nécessaires et s'assurer que les fonds publics sont utilisés de manière optimale.

La perspective financière tient compte des exigences financières dont nous avons besoin pour appuyer de façon durable l'engagement pris auprès des citoyens. Cette dimension financière s'attache principalement à soutenir le secteur privé afin de stimuler la croissance, de s'assurer que le gouvernement vit selon ses moyens en établissant un budget viable et de financer les programmes prioritaires pour contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens.

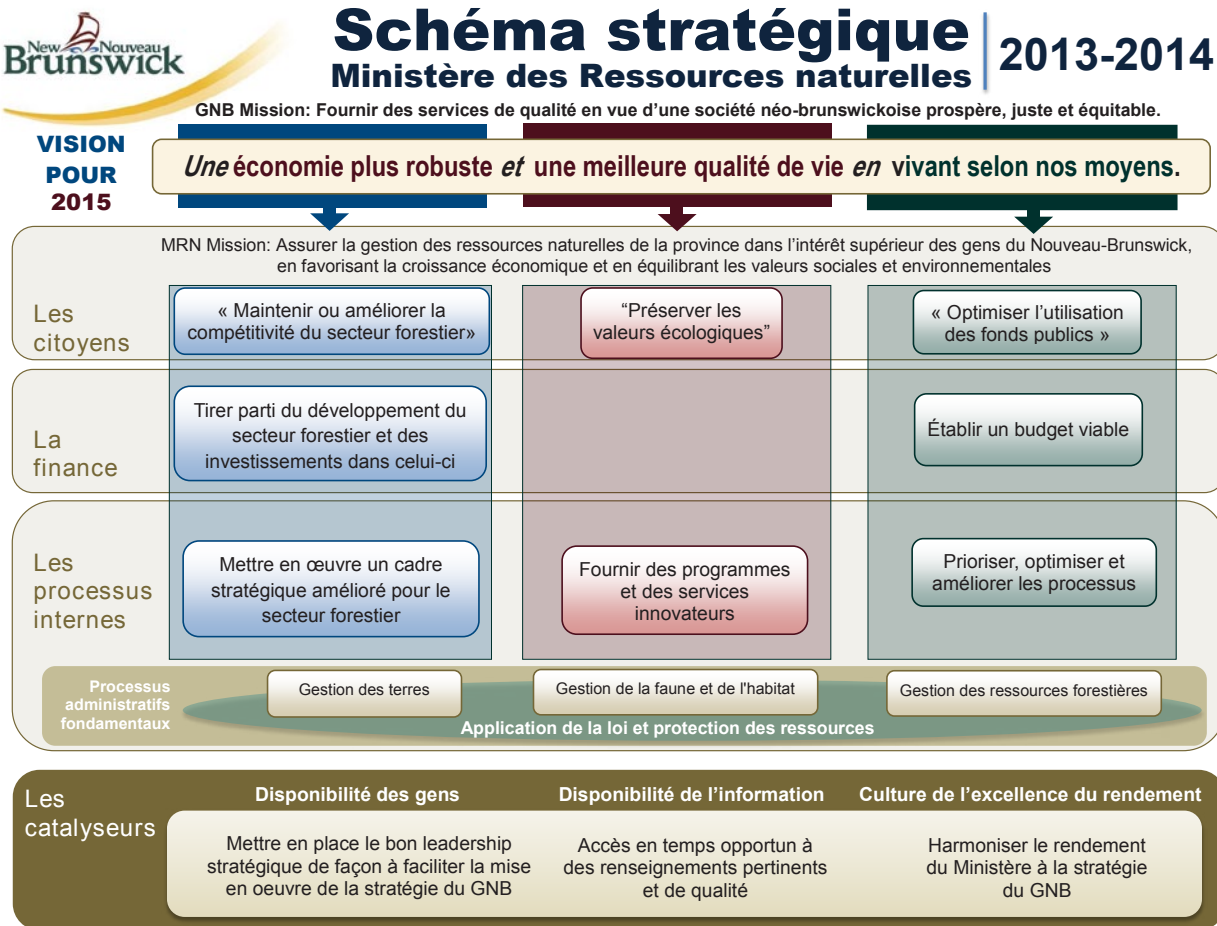
Les processus internes constituent l'action directe que doit prendre le gouvernement pour réaliser la vision. Ces processus constituent les améliorations stratégiques que le gouvernement doit mettre en œuvre avec succès pour concrétiser la vision. Chaque ministère établit ses propres objectifs et priorités, au regard des thèmes stratégiques définis, de manière à les harmoniser à ses programmes et ses besoins particuliers.

Les catalyseurs veillent à ce que le GNB soit prêt à exécuter la stratégie au moyen du processus interne. Les dirigeants et les employés doivent acquérir et adopter des comportements qui font participer autrui pour assurer la réussite des projets stratégiques. Les dirigeants doivent avoir accès en temps opportun à des renseignements pertinents et de qualité pour prendre des décisions stratégiques, et la culture de l'excellence du rendement doit harmoniser et souligner l'apport des personnes qui participent à la réalisation de la stratégie.

Contexte du Schéma stratégique du ministère

Le MRN a mis l'accent sur l'atteinte des objectifs dans le secteur forestier afin d'améliorer sa compétitivité et de stimuler l'investissement; ces objectifs s'inscrivent dans la vision d'une « économie plus robuste ». Les objectifs poursuivis dans le cadre de la vision « meilleure qualité de vie » sont la création d'un équilibre au moyen de l'accroissement du secteur régi par la *Loi sur les zones naturelles protégées* et l'amélioration de l'accès aux activités récréatives, de même qu'aux services du MRN par les clients.

Le Ministère a harmonisé ses objectifs avec la vision « vivre selon nos moyens » et avec les catalyseurs du schéma stratégique du GNB afin de s'assurer que les objectifs en matière d'état de préparation opérationnelle et fiscale sont mesurés au moyen de mécanismes appropriés tout au long de l'exercice financier, afin de maintenir le cap. Le MRN reconnaît l'importance du rôle joué par les employés dans la concrétisation de la stratégie en 2013-2014 et de leur rôle continu dans la consolidation du système de gestion officiel au sein du Ministère.



VALEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE DU N.-B. : **COMPÉTENCE – IMPARTIALITÉ – INTÉGRITÉ – RESPECT – SERVICE**

Mesures du rendement

Thème stratégique : Une économie plus forte	Mesure
Tirer parti du développement du secteur forestier et des investissements dans celui-ci.	Engagement à l'égard de l'investissement dans le secteur forestier.
Thème stratégique : Une meilleure qualité de vie	Mesure
Fournir des programmes et des services innovateurs.	Nombre programmes et services nouveaux ou améliorés.
Thème stratégique : Vivre selon nos moyens	Mesures
Établir un budget viable.	Ratio des dépenses réelles par rapport à celles prévues au budget.
Établir un budget viable.	Ratio des recettes réelles par rapport à celles prévues au budget.
Prioriser, optimiser et améliorer les processus.	Économies (\$) réalisées grâce à l'amélioration continue.
Catalyseurs (RH, TI, culture de l'excellence en matière de rendement)	Mesure
Harmoniser le rendement du Ministère à la stratégie du GNB.	Nombre moyen de jours de congé de maladie au MRN.

Thème stratégique

Une économie plus robuste

Objectif de la mesure

Tirer parti du développement du secteur forestier et des investissements dans celui-ci.

Mesure

Engagement à l'égard de l'investissement dans le secteur forestier.

Description de la mesure

Total des investissements en dollars par les partenaires du secteur forestier.

Rendement général

Dépassement de l'objectif poussé de 116 millions de dollars.

Seuil : 0 \$

Objectif : 100 millions de dollars

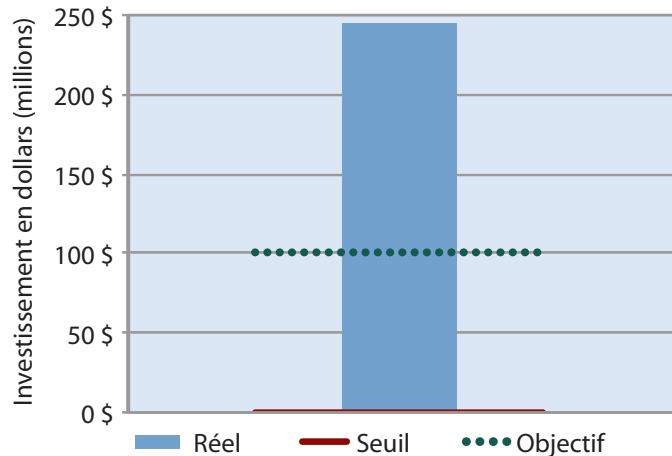
Réel : 245.2 millions de dollars

Raison d'être de cette mesure

Cette mesure témoigne du succès du Ministère à créer une stratégie forestière qui favorise la croissance et la compétitivité du secteur forestier.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Grâce à une augmentation de l'approvisionnement en bois, à un mouvement visant à réduire la duplication et à des coûts réduits de gestion forestière, la *Stratégie de gestion des forêts de la Couronne* a généré 600 millions de dollars en investissements provenant de l'industrie. Cette stratégie permettra au Nouveau-Brunswick de maintenir plus de 22 000 emplois directs et indirects au Nouveau-Brunswick, et contribue à la création de 500 nouveaux emplois permanents et de 1 200 emplois dans le secteur de la construction. La contribution financière du secteur forestier au PIB provincial se chiffre à 1,45 milliard de dollars.



Thème stratégique

Une meilleure qualité de vie

Objectif de la mesure

Fournir des programmes et des services innovateurs.

Mesure

Nombre programmes et services nouveaux ou améliorés.

Description de la mesure

Amélioration de l'expérience client par la mise en œuvre de programmes ou un accès accru aux programmes et services nécessaires.

Rendement général

Objectifs atteints pour six programmes et services nouveaux et améliorés.

Seuil : 0

Objectif : 6

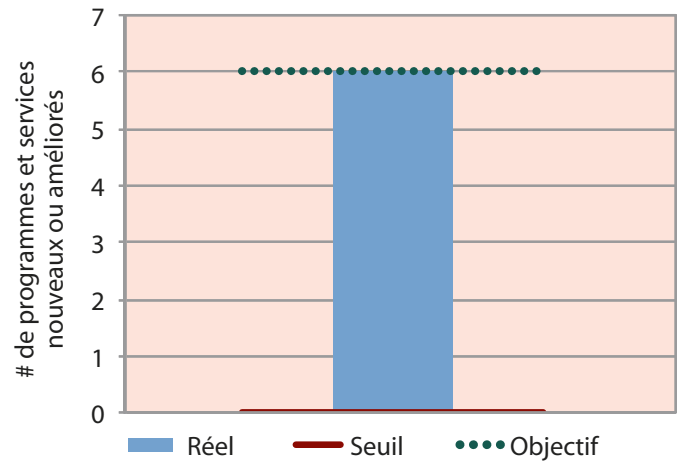
Réel : 6

Raison d'être de cette mesure

Le Ministère examine plusieurs nouveaux programmes, ainsi que quelques améliorations aux programmes existants dans le but de satisfaire les besoins de nos clients. On prévoit que ces programmes et services nouveaux et améliorés fourniront finalement au public un accès à un plus grand nombre d'activités liées aux ressources naturelles.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a amélioré ses programmes d'empoissonnement, a adopté la nouvelle *Loi sur les espèces menacées d'extinction*, a modernisé le programme de formation en conservation (ex. : élaboration d'un système de formation en conservation), et a développé et mis en place un réseau hydrographique consolidé pour le Nouveau-Brunswick.



Thème stratégique Vivre selon nos moyens

Objectif de la mesure

Établir un budget viable

Mesure

Ratio des recettes et des dépenses réelles.

Description de la mesure

Le ratio détermine si les dépenses et les recettes du Ministère sont supérieures ou inférieures au budget. Le ratio est de 100 % lorsque les dépenses ou les recettes sont supérieures au budget et en deçà de 100 % lorsqu'elles sont inférieures.

Rendement général

Recettes – Dépassement de l'objectif poussé de 100,5 %

Recettes – Entre la cible et l'objectif poussé de 98 %

Seuil : Recettes – 99,68%

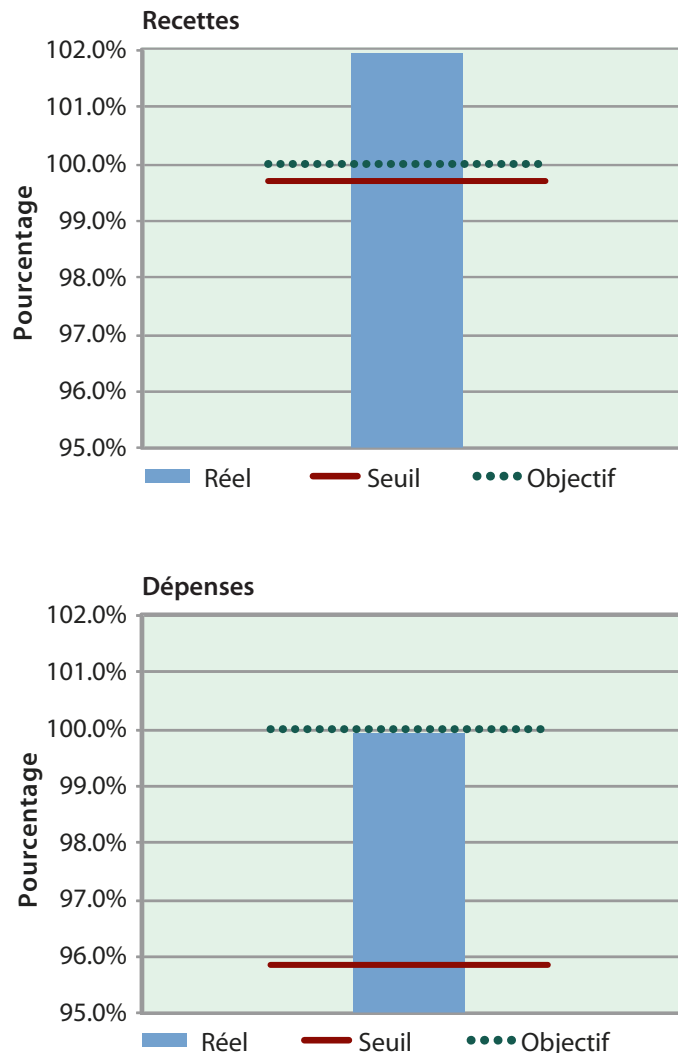
Dépenses – 95,84%

Objectif : Recettes – 100%

Dépenses – 100%

Réel : Recettes – 102,0%

Dépenses – 99,95%



Raison d'être de cette mesure

Ces indicateurs mesurent la capacité du Ministère à gérer ses dépenses conformément à son budget et à estimer avec précision ses recettes en se fondant sur les données disponibles au moment de la préparation des budgets.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a fait preuve de diligence dans le contrôle des dépenses discrétionnaires; a eu recours aux pratiques exemplaires d'approvisionnement en produits et services pour profiter du meilleur rapport qualité-prix; et a poursuivi ses initiatives d'amélioration du processus pour réaliser des gains d'efficacité et des économies.

Thème stratégique Vivre selon nos moyens

Objectif de la mesure

Prioriser, optimiser et améliorer les processus.

Mesure

Économies (\$) réalisées grâce à l'amélioration continue.

Description de la mesure

Cette mesure est axée sur les économies en dollars réalisées grâce aux initiatives d'amélioration continue Lean Six Sigma.

Rendement général

Dépassement de l'objectif poussé de 1,2 million de dollars.

Seuil : 835 000 \$

Objectif : 900 000 \$

Réel : 1.6 million de dollars

Raison d'être de cette mesure

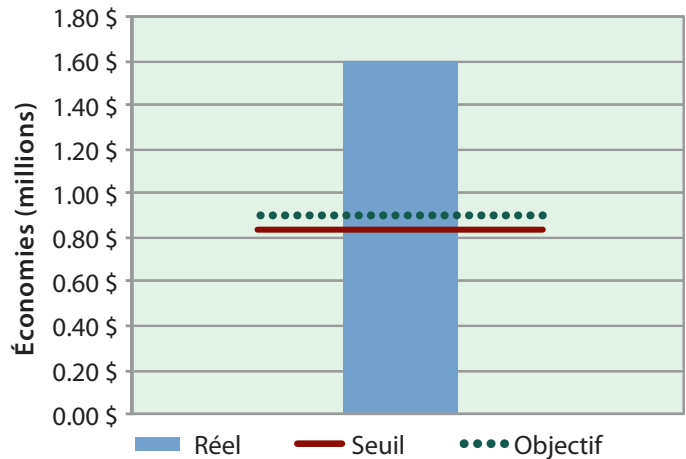
Un aspect important du système de gestion officiel consiste à entreprendre dans chaque ministère des projets d'amélioration du processus afin de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité des processus et des services. Cette mesure permet de faire le suivi de la valeur des économies pour ces projets d'amélioration.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Quelque 13 projets d'amélioration du processus ont été entrepris afin d'éliminer et de contrôler les coûts. Des projets ayant donné lieu à des économies réelles associées à cette cible comprennent les suivants:

- 201 000 \$ à partir de trois vagues de Marche Muda (Recherche de gaspillage);
- 937 000 \$ en réduisant les coûts associés aux infrastructures et à l'entreposage des bureaux de districts;
- 52 000 \$ en réduisant le volume d'appels téléphoniques aux districts;
- 145 000 \$ en améliorant le processus de demande d'utilisation des terres de la Couronne.

De plus, le Ministère a réalisé des économies de 406 529 \$ en gestion efficace du travail des employés grâce aux projets d'amélioration du processus et à des activités de chasse au gaspillage, portant le total à l'échelle ministérielle à 2 009 058 \$.



Thème stratégique Catalyseurs

Objectif de la mesure

Harmoniser le rendement du Ministère à la stratégie du GNB.

Mesure

Nombre moyen de jours de congé de maladie au MRN.

Description de la mesure

La mesure illustre le nombre de jours de congé pris en moyenne par employé à temps plein.

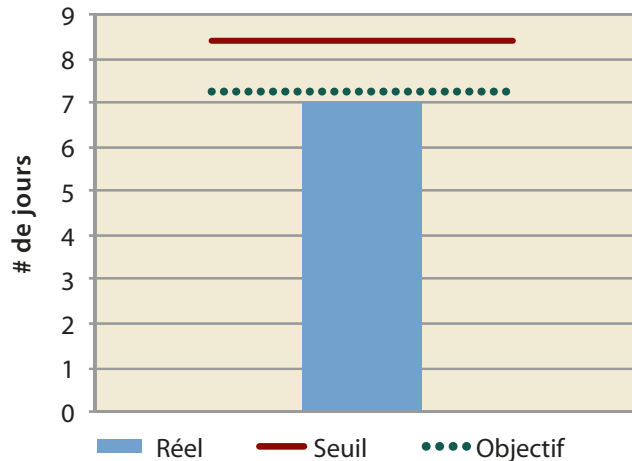
Rendement général

Entre l'objectif et aux attentes de 6.52 jours.

Seuil : 8.4 jours

Objectif : 7.2 jours

Réel : 7 jours



Raison d'être de cette mesure

Le gouvernement a établi un objectif de réduction des congés de maladie de 20 % à atteindre avant le 31 mars 2015 (objectif sur trois ans) pour les employés des Parties I, II et III des services publics. Un taux moindre d'absentéisme et, plus particulièrement, le recours aux congés de maladie au sein de certains groupes d'employés, permettront au gouvernement de réaliser des économies substantielles et l'aideront à réduire les coûts associés à la perte de productivité, de même que les coûts de remplacement du personnel.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les activités suivantes ont contribué à atteindre les objectifs en matière de congé de maladie :

- élaboration d'une stratégie de promotion du mieux-être;
- tenue de séances de gestion de l'assiduité pour tous les gestionnaires;
- mise à disposition d'information sur la Politique d'assiduité au travail et le Guide de soutien à l'assiduité pour les surveillants immédiats pour tous les employés;
- élaboration d'une liste de pratiques exemplaires en matière de ressources humaines et mise en œuvre de pratiques retenues.

Survol des opérations du ministère

Le Ministère assume la responsabilité de la protection, du développement, de l'exploitation et de la gestion des activités provinciales touchant les ressources naturelles, afin de veiller à ce que le bois d'œuvre, le poisson, la faune et les terres de la Couronne soient gérés dans l'intérêt supérieur des Néo-Brunswickois tout en favorisant la croissance économique et en misant sur un équilibre entre les valeurs sociales et environnementales.

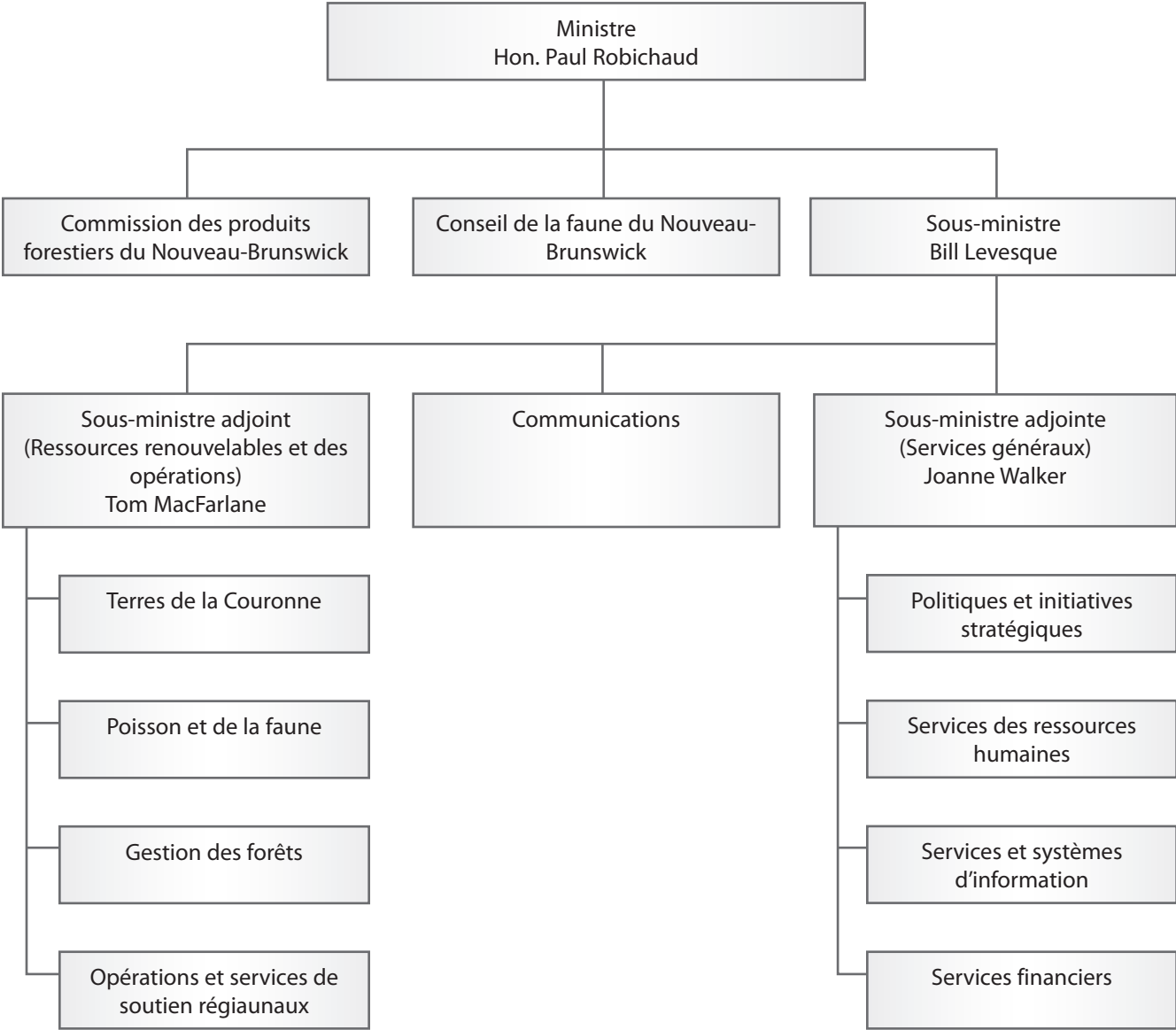
Le ministre est responsable du MRN, du Conseil de la faune du Nouveau-Brunswick et de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick. Il est aussi président du conseil d'administration de Forest Protection Limited (lutte contre les feux de forêt et autres services).

Le sous-ministre est président du conseil d'administration de Forest Protection Limited, siège au conseil d'administration de la Société du complexe forestier des Maritimes (infrastructures du bureau central), et dirige le Ministère.

Le Ministère est structuré de la façon suivante :

- Bureau du ministre et du sous-ministre (quatre employés);
- Division des ressources renouvelables et des opérations – comprend la Direction du poisson et de la faune, la Direction de la gestion des forêts, la Direction des terres de la Couronne et la Division des opérations et des services de soutien régionaux (524 employés);
- Division des services généraux – comprend la Direction des services des ressources humaines, la Direction des services et systèmes d'information, la Direction des services financiers et la Direction des politiques et initiatives stratégiques (64 employés);
- Direction des communications (deux employés).

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble de la division et faits saillants

Division des services généraux

La **Division des services généraux** assure la gestion et le soutien administratif des programmes et activités du Ministère. La division comprend la Direction des services des ressources humaines, la Direction des services et systèmes d'information, la Direction des services financiers et la Direction des politiques et initiatives stratégiques. Elle offre un soutien continu au ministère de l'Énergie et des Mines sur le plan des finances, des ressources humaines, et des services et systèmes d'information.

La **Direction de service des ressources humaines** fournit des conseils et des avis stratégiques et opérationnels sur toute question relative à la gestion des ressources humaines dans le but de soutenir les objectifs du Ministère. Les services comprennent le recrutement, la formation et le perfectionnement du personnel qualifié, la planification des ressources humaines, la planification de la relève, l'engagement, les langues officielles, la gestion du rendement, la classification et la rémunération, les relations avec les employés et les relations de travail, la santé, le mieux-être et la sécurité.

La **Direction des services et systèmes d'information** est responsable de l'élaboration, de la gestion et du soutien des services et systèmes d'information, et des technologies de l'information du Ministère. La direction est responsable de coordonner les données stratégiques et la création d'applications des SIG, de la création et de l'entretien d'applications logicielles, de la gestion des dossiers du Ministère, et des ventes et services externes. De plus, elle est responsable de l'assurance de l'information et de la gestion du risque garantissant la conformité à la politique de sécurité des systèmes d'information du gouvernement.

La **Direction des services financiers** est responsable de la gestion des ressources financières. Ses activités comprennent la gestion des dépenses et des revenus conformément aux lois, aux règlements, aux politiques et aux normes comptables. Elle fournit des conseils en matière de finances, de budget, de communication de l'information financière et de services comptables.

La **Direction des politiques et initiatives stratégiques** est responsable de soutenir l'élaboration de politiques et de propositions législatives pour l'ensemble du Ministère et de s'assurer que ces dernières tiennent compte de l'obligation de consultation des Premières Nations par la Couronne, de l'établissement de relations avec les Premières Nations du Nouveau-Brunswick, de la représentation du Ministère dans les comités interministériels et intergouvernementaux, de la coordination des affaires législatives du ministre et des réponses coordonnées aux demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et protection de la vie privée*. La direction gère aussi les activités d'amélioration du processus et l'élaboration de stratégies au nom du Ministère.

Direction des services des ressources humaines

- Élaboration d'un programme d'orientation pour les employés ayant comme objectif une rétention accrue du personnel à haut rendement. L'orientation comprend un important aspect de sécurité, conformément aux nouvelles exigences législatives de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.
- Offre de séances de formation sur l'assiduité et le rendement à tous ses gestionnaires et superviseurs.
- Organisation de 48 concours.
- Animation de séances de discussion en groupe visant à cerner les améliorations relatives à deux aspects importants de l'engagement : reconnaissance significative du personnel et flux d'information essentielle.

Direction des services et systèmes d'information

- En collaboration avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, et Service Nouveau-Brunswick, développement du réseau hydrographique du Nouveau-Brunswick. Cette base de données fournit aux utilisateurs un accès immédiat aux données courantes, à jour et cruciales sur l'eau de surface. Cette initiative a reçu une distinction nationale.

-
- Mise en œuvre du système de gestion de l'information électronique (SGIE) et formation de plus de 370 employés du Ministère.
 - Création d'une application en ligne de mise en commun de données pour la Direction de la gestion des forêts et Forest Products Limited.
 - Création de plusieurs applications pour soutenir les initiatives ministérielles.

Direction des services financiers

- Rationalisation des processus de reddition de compte afin de cibler les gains d'efficacité en matière de temps de travail du personnel.
- Occasions de formation polyvalente pour les employés.
- Soutien à la direction en s'assurant que le Ministère proposait des services et des initiatives tout en affichant des dépenses inférieures de 47 500 \$ au budget.

Direction des politiques et des initiatives stratégiques

- Réponse à 29 demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et à cinq demandes d'avis de motion.
- Dépôt de 45 mémoires au Conseil exécutif.
- Mise en place de 13 projets ceinture noire et ceinture verte.
- Offre de trois formations sur la recherche de gaspillage auprès de 38 employés.
- Participation de toutes les collectivités de Premières Nations à des consultations qui touchent les initiatives ministérielles, et à des discussions bilatérales visant à renouveler les ententes relatives à la récolte de bois commerciale conclues avec chacune des communautés.

Les indicateurs de rendement clés de la Division des services généraux par rapport à l'ensemble du Ministère se trouvent dans le tableau de bord équilibré du MRN.

Division des ressources renouvelables et des opérations

La **Division des ressources renouvelables et des opérations** est responsable de l'administration et de la gestion des programmes et des activités de la Direction du poisson et de la faune, de la Direction de la gestion des forêts et de la Direction des terres de la Couronne, de même que des programmes de la Division des opérations et services de soutien régionaux qui comprennent la protection des ressources et les activités d'application.

La **Direction du poisson et de la faune** est responsable de la gestion des programmes liés aux espèces de poissons et d'animaux sauvages de la province et de la gestion des zones de conservation et de protection de la province, notamment les ZNP. Les activités de gestion comprennent le contrôle du statut des populations de poisson et d'animaux sauvages et, au besoin, l'élaboration de mesures pour préserver ou promouvoir des populations spécifiques ou des habitats. Ces responsabilités comprennent la gestion des contingents de prises pour toutes les espèces de gibier et 19 espèces de poisson. La direction gère aussi tous les permis de pêche et de chasse, de même que les activités de formation des chasseurs.

La **Direction de la gestion des forêts** est responsable de la gestion et de l'administration des ressources de bois d'œuvre de la Couronne. Son rôle principal consiste à administrer et à superviser tous les aspects liés à la gestion de la forêt sur les terres de la Couronne, notamment l'inventaire, la planification, les insectes et les maladies, l'exploitation forestière, la sylviculture, les produits du bois et les redevances. La direction est responsable de la conclusion et de l'administration des ententes avec les titulaires et les sous-titulaires de permis de coupe sur les terres de la Couronne, comme le prescrit la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*. La direction administre aussi les programmes provinciaux de sylviculture sur les terres boisées privées et pour les producteurs acéricoles.

La **Direction des terres de la Couronne** est responsable de la gestion des terres de la Couronne à l'échelle provinciale, ce qui comprend les terres côtières et les terres submergées. La division assume les responsabilités légales découlant de tout usage récréatif ou commercial des terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'achat, la vente, l'échange ou la location de terre à des fins récréatives, comme les baux de lieux de camp, les baux commerciaux et les servitudes, les baux de sentiers de VTT et de motoneige, ainsi que les programmes d'entretien des sentiers récréatifs.

La **Division des opérations et des services de soutien régionaux** est avant tout responsable de l'exploitation sur le terrain liée aux activités de la division, de même que de la protection, de l'application de la loi, des évaluations et de la lutte contre les feux de forêt. Les Services de soutien régionaux ont quatre bureaux régionaux et 18 bureaux de district, de même que des groupes de service de soutien qui fournissent de l'aide en matière d'administration et de logistique pour les opérations et l'équipement de l'ensemble du Ministère.

Direction du poisson et de la faune

- Signature d'ententes avec des écloseries du secteur privé en vue de doubler la capacité des stocks de poisson.
- Mise en œuvre des changements pour permettre l'inscription privée des originaux récoltés.
- Intensification des activités des inventaires aériens afin d'enrichir les données sur la population d'originaux.
- Modification de la législation pour reconnaître le droit des membres de la GRC et des militaires nés au Nouveau-Brunswick qui sont déployés à l'extérieur de la province de déposer une demande de permis de chasse, de pêche à la ligne et de piégeage.
- Mise en œuvre des modifications réglementaires afin d'allouer une partie des permis de chasse à l'original destinés aux non-résidents à des guides et pourvoyeurs qualifiés par un tirage au sort.

Direction de la gestion des forêts

- Production de 24 millions de semis à la pépinière forestière de Kingsclear.
- Sondage sur le juste prix du bois sur pied dans les Maritimes en collaboration avec la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.
- Acquisition de l'imagerie numérique et de statistiques en foresterie tirées de LiDAR pour 718 000 hectares situés dans le sud du Nouveau-Brunswick et établissement de 200 courbes d'étalonnage LiDAR.
- Nouvelle mesure de 228 placettes d'échantillonnage permanentes (PEP) sur les terres de la Couronne et de 64 PEP sur les terres boisées privées afin de suivre la croissance de la forêt.
- Accroissement considérable de la surveillance de la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Nouveau-Brunswick en raison de la menace croissante que pose son pullulement.
- Poursuite des efforts de contrôle du longicorne brun de l'épinette non indigène.
- Récolte de 5 245 millions de mètres cubes de bois sur les terres de la Couronne et travaux de sylviculture sur 40 573 hectares de terres de la Couronne (voir les annexes A et B).

Direction des terres de la Couronne

- Réception et traitement de 308 demandes visant les terres de la Couronne.
- Formulation de 74 réponses formelles pour le ministre et de demandes de communication.
- Obtention de l'approbation du GNB de procéder à l'échange de 6 359 hectares de terres avec Oxford Frozen Foods.
- Obtention de l'approbation du GNB de modifier le *Règlement sur l'administration des terres de la Couronne* de la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne* afin de réduire la charge administrative et d'ajuster les coûts associés aux poteaux et dispositifs d'ancrage.

Opérations et Services de soutien régionaux

- Soutien continu d'un nombre de programmes du MRN, qui concernent entre autres l'application de la loi, la lutte contre les feux de forêt, la vérification des opérations forestières sur les terres de la Couronne, les activités de gestion du poisson et de la faune, les interventions découlant de la mort, de blessure ou de nuisance d'animaux, les interventions découlant de problèmes environnementaux, les inspections des méthodes de tenure sur les terres de la Couronne, les interventions à la suite de problèmes ou de plaintes du public, la formation sur la chasse et le piégeage, et les programmes de formation sur le maniement sécuritaire des armes à feu destinés au public.
- Enquêtes sur 1 835 infractions; une augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente.
- Lutte contre 345 incendies, qui ont ravagé 747 hectares en 2013. Ce chiffre constitue une augmentation de 20 % par rapport à la zone ravagée en 2012.
- Mobilisation de 60 travailleurs de lutte contre les incendies de l'extérieur de la province afin d'aider à combattre les incendies.
- Avantage du nouveau programme permettant d'équiper les véhicules des agents de conservation et des agents des ressources de postes de travail mobiles munis d'ordinateurs qui leur permettent de faire leur rapport directement sur le terrain la plupart des jours de la semaine.

Les indicateurs de rendement clés de la Division des ressources renouvelables et des opérations par rapport à l'ensemble du Ministère se trouvent dans le tableau de bord équilibré du MRN.

Information financière

Dépenses 2013-2014 (\$)

Programme ordinaire	Budget principal	Transferts de crédits ¹	Budget définitif	Dépenses réelles	Écart
Gestion des forêts	73 550 000	1 858 000	75 408 000	75 760 000	352 000 ⁽²⁾
Gestion du poisson et de la faune	10 949 000	134 000	11 083 000	11 614 600	531 600 ⁽³⁾
Administration	6 501 000	4 000	6 505 000	6 584 600	79 600 ⁽⁴⁾
Gestion des terres	4 162 000	20 600	4 182 600	3 764 900	(417 700) ⁽⁵⁾
Gestion régionale	6 431 000	64 700	6 495 700	5 902 700	(593 000) ⁽⁶⁾
Total 2013-2014	101 593 000	2 081 300	103 674 300	103 626 800	(47 500)

Comptes de capital et à but spécial	Budget principal	Transferts de crédits ¹	Budget définitif	Dépenses réelles	Écart
Amélioration des immobilisations et des biens-fonds (Sentier NB Trail)	200 000	–	200 000	199 400	(600)
Biens-fonds et immobilisations	325 000	–	325 000	309 900	(15 100)
Fonds en fiducie pour la faune du N.-B.	1 600 000	–	1 600 000	1 709 700	109 700 ⁽⁷⁾
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1 400 000	–	1 400 000	1 452 500	52 500 ⁽⁷⁾
Prés du Grand Lac	27 000	–	27 000	22 700	(4 300)
Projets à frais recouvrables	200 000	–	200 000	48 300	(151 700) ⁽⁸⁾

Remarques

- 1 Les transferts de crédits sont dus à des règlements salariaux et à des estimations supplémentaires pour la lutte contre les feux de forêt.
- 2 Un volume plus important de bois récolté et utilisé a entraîné la hausse des dépenses liées à la gestion des terres de la Couronne et au montant des redevances aux Premières nations.
- 3 Le dépassement de crédit est dû à l'exploitation des barrières à saumons.
- 4 L'augmentation des dépenses est due au versement d'indemnité aux travailleurs.
- 5 Les économies découlent des postes vacants et des gains généraux d'efficacité.
- 6 Les économies découlent des gains généraux d'efficacité et des postes vacants.
- 7 Augmentation du nombre de concessions accordées.
- 8 Faible nombre de projets approuvés.

Recettes 2013-2014 (\$)

Programme ordinaire	Budget principal	Transferts de crédits ¹	Budget définitif	Dépenses réelles	Écart
Produits de placement	121 000	-	121 000	113 800	(7 200)
Licences et permis	5 052 000	-	5 052 000	5 221 200	169 200 ⁽¹⁾
Vente de biens et services	3 908 000	-	3 908 000	4 063 500	155 500 ⁽²⁾
Redevances	72 725 000	-	72 725 000	74 057 800	1 332 800 ⁽³⁾
Amendes et intérêts de pénalité	255 000	-	255 000	357 400	102 400 ⁽⁴⁾
Recettes diverses	318 000	-	318 000	645 400	327 400 ⁽⁵⁾
Recouvrements au compte de capital – provenance interne	540 000	-	540 000	42 200	(497 800) ⁽⁶⁾
Total 2013-2014	82 919 000	-	82 919 000	84 501 300	1 582 300

Comptes de capital et à but spécial	Budget principal	Transferts de crédits ¹	Budget définitif	Dépenses réelles	Écart
Produits de placement	39 000	-	39 000	21 700	(17 300) ⁽⁷⁾
Licences et permis	3 103 000	-	3 103 000	3 039 200	(63 800) ⁽⁸⁾
Vente de biens et services	5 000	-	5 000	0	(5 000)
Recettes diverses	0	-	0	1 400	1 400 ⁽⁹⁾
Subventions conditionnelles	200 000	-	200 000	48 300	(151 700) ⁽¹⁰⁾
Total 2013-2014	3 347 000	-	3 347 000	3 110 600	(236 400)

Remarques

- 1 Augmentation du nombre de permis de pêche à la ligne vendus et du nombre de permis de chasse à l'original offerts.
- 2 Revenus générés par le déploiement des employés vers d'autres territoires pour la lutte contre les feux de forêt.
- 3 Volume accru de bois récolté et utilisé.
- 4 Augmentation du nombre d'amendes; augmentation du montant des amendes relatives à la récolte pour les titulaires de permis.
- 5 Frais généraux du MRN pour la gestion du permis de coupe sur les terres de la Couronne à Kent; hausse du revenu découlant du programme d'éducation sur la conservation.
- 6 Vente de terres excédentaires non finalisée en 2013-2014.
- 7 Le faible taux d'intérêt a entraîné un rendement inférieur au rendement prévu.
- 8 Revenu provenant d'un nombre d'enregistrements de VTT plus faible que prévu.
- 9 Recouvrement des dépenses de l'année précédente.
- 10 Faible nombre de projets approuvés.

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2013-2014 du ministère des Ressources naturelles.

Le ministère a annoncé 37 concours, soit sept concours publics et 30 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none">• un degré élevé d'expertise et de formation,• un degré élevé de compétences techniques,• une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	4
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	18
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

Résumé des projets de loi et des activités législatives

N° du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Lien vers le projet de loi
3	Loi modifiant la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i>	Le 13 décembre 2013	http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1035&legi=57&num=4
4	Loi modifiant la <i>Loi sur le poisson et la faune</i>	Le 13 décembre 2013	http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1036&legi=57&num=4

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le Ministère continue de travailler sur le plan d'action visant à aborder les quatre secteurs d'activités visés par le *Plan du gouvernement sur les langues officielles*. Les prochains paragraphes présentent certaines mesures prises dans chacun des domaines d'intérêt.

Axe 1

Des vérifications aléatoires ont été effectuées afin de valider que l'offre active et les services étaient offerts dans les deux langues officielles. Les occasions manquées ont été soulevées. Les profils linguistiques ont été révisés afin de garantir un accès à un service de qualité égale dans les deux langues officielles. Tous les profils sont mis à jour sur une base régulière.

Axe 2

La communication et la correspondance avec les employés sont effectuées dans leur langue de préférence. Le Ministère a continué d'offrir de l'interprétation simultanée ou des présentations bilingues dans toutes les réunions importantes. Le cas échéant, les réunions sont organisées par un groupe linguistique.

Axe 3

Le Ministère a créé un programme d'orientation des employés qui fait la promotion des politiques en matière de langues officielles et suppose la réussite de deux modules de formation. Quelque 21 employés ont participé à la formation en langue seconde en 2013-2014.

Axe 4

Le Ministère exige que tous les employés suivent deux modules de formation sur les langues officielles. L'objectif est que les employés acquièrent une bonne connaissance et compréhension de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et des règlements afférents, et des obligations du GNB en matière de langues officielles. Dans certains cas, des séances distinctes de formation sont nécessaires avec le personnel ministériel.

Conclusion

Le Ministère a nommé un employé francophone provenant du nord du Nouveau-Brunswick dans un milieu de travail à prédominance anglophone. L'employé était agent de conservation; il est particulièrement difficile d'embaucher des employés bilingues pour ce poste dans le sud du Nouveau-Brunswick. L'employé est maintenant pleinement intégré dans son nouvel environnement et a décliné une offre dans le nord de la province. L'employé offre un excellent service bilingue.

Résumé des recommandation du bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
S / O - Toutes les recommandations ont eu lieu avant l'exercice financier de 2009-2010.		

Annexe A – Travaux sylvicoles

Production de la pépinière de Kingsclear et du Centre de semences forestières de l'Atlantique

Produit	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Semis produits	24,418,000	23,052,000	22,524,000
Semences produites pour le MRN (kg)	73,000	50,000	459,000
Semences entreposées par le MRN (kg)	1,608,000	1,767,000	1,866,000
Semences entreposées pour les clients (kg)	2,892,000	3 551	2,525,000

Superficie des terres de la Couronne visée par des travaux sylvicoles par année (hectares)

Année	Plantation d'arbres	Éclaircie précommerciale	Herbicide	Total
2013	12 140	14 219	14 214	40 573
2012	13 420	14 700	14 592	42 712
2011	11 422	11 416	13 816	36 654

Travaux sylvicoles dans des boisés privés par année (hectares)

Année	Préparation du terrain	Plantation d'arbres	Entretien de plantations	Éclaircie précommerciale	Total
2013	793	1 120	1 643	4 016	7 572
2012	908	1 151	1 353	4 544	7 956
2011	819	811	1 328	5 072	8 030

Annexe B – Gestion des permis de coupe sur les terres de la couronne

Produits forestiers récoltés sur les terres de la Couronne – récolte par année (m³)

Année	Essences d'arbres	Titulaires de permis et de sous-permis de coupe	Premières Nations	Permis spéciaux	Total
2013-2014	Résineux	3 086 099	184 016	17,500	5 245 153
	Feuillus	1 890 301	46 537	20,700	
2012-2013	Résineux	3 033 802	167 317	6 324	5 070 106
	Feuillus	1 781 958	47 543	33 162	
2011-2012	Résineux	3 365 496	181 277	7 286	5 250 744
	Feuillus	1 620 505	46 319	29 861	

Remarque : Comprend toutes les essences d'arbres et tous les produits.